

RÉGLEMENTATION

- Vaccinations obligatoires : Carré, Hépatite, Leptospirose, Parvovirose, Toux du chenil (pneumodog, novibac, bronchischield).

Le traitement contre les parasites est obligatoire : la pension n'est en aucun cas responsable des parasites et des maladies qui en découlent vu qu'il doit, en toute logique, être traité contre ceux-ci.

- Les chiennes / chattes en chaleurs ne sont pas admises. Si le propriétaire de la chienne omet de le signaler (ou si cela arrive durant le séjour), la pension n'est pas responsable des conséquences et se réserve le droit de demandeur un supplément en dédommagement.

- L'alimentation habituelle en suffisance pour la durée du séjour et le carnet de vaccination doivent être fournis par le propriétaire. En cas d'insuffisance de nourriture, la pension se réserve le droit d'en apporter aux frais du propriétaire.

- Un chien mis en meute doit être parfaitement sociabilisé aux autres chiens afin d'être en liberté totale avec eux. Le propriétaire, souhaitant que son chien soit mis en meute, accepte les risques potentiels qui peuvent en découler (griffures, morsures,...). La pension met tout en œuvre pour le bon déroulement du séjour mais décline toute responsabilité en cas d'incident.

- En cas de bagarre, La Villa pacha se réserve le droit de décider qui doit régler les consultations et frais de vétérinaire et de les faire payer au(x) propriétaire(s) du ou des chiens fautifs : en signant ce présent contrat, vous acceptez donc de régler les soins causés par votre chien à un autre chien. Si la pension juge nécessaire d'isoler un chien pour sa santé ou la sécurité des autres, elle le fera.

- La pension s'occupe de prodiguer les soins nécessaires à un animal malade durant son séjour, soins qui restent à la charge du propriétaire.

- En cas de maladie les consultations et frais de vétérinaire sont à la charge du propriétaire.

- Pour la pension longue durée (plus d'1 mois), le traitement antipuce sera poursuivi, pour les périodes plus longues le chien sera soumis à un contrôle vétérinaire si cela est nécessaire (vaccins, vermifuge,...) et toujours à la charge du propriétaire.

- La pension décline toute responsabilité en cas de décès du chien / chat, de plaie de léchage ou ingestion de corps étranger.

- La pension se donne le droit de facturer les quelconques dégâts occasionnés par le pensionnaire à une hauteur de 80%.

- Tout chien / chat non repris de la pension après la date de départ prévue et sans nouvelle du propriétaire, sera considéré comme abandonné, et donc remis à la SPA / Croix bleue.
- En cas de pension longue durée, le paiement du séjour doit être effectué 1 mois à l'avance, et ce tout au long du séjour. Si 8 jours après le mois suivant, le renouvellement du paiement du mois en cours n'est pas effectué et sans nouvelle du propriétaire, le chien sera considéré comme abandonné.

HORAIRE

Arrivée & départ du chien / chat : **SUR RENDEZ-VOUS**

Arrivée & retour : du lundi au vendredi : de 9h30 à 12h00 et de 16h00 à 18h00.
le samedi : de 10h00 à 13h00

==> Jour d'entrée + jour de sortie inclus dans le tarif

Si la reprise du chien se fait en dehors des horaires ou sans rendez-vous fixé à l'avance, un supplément de 25 euros sera facturé.

Retour le dimanche possible avec supplément (+1 journée comptabilisée)

TARIFS

ATTENTION, le montant total doit être réglé à l'entrée de l'animal. La pension se voit le droit de refuser le pensionnaire si la totalité n'est pas versée le jour d'entrée.

1. TARIFS HORS vacances scolaires TVAC				2. TARIFS VACANCES SCOLAIRES TVAC			
Les tarifs varient selon le gabarit et le profil du chien, afin de garantir une prise en charge adaptée, équilibrée et sécurisée pour l'ensemble des pensionnaires.				En période de forte demande, l'organisation reste volontairement maîtrisée afin de préserver la qualité de l'accueil et le bien-être des chiens.			
Taille du animal	Prix/jour	animal non castré	Pour deux	Taille de l'animal	Prix/jour	animal non castré	pour deux
chat	20 €	25 €	35 €	chat	25 €	30 €	40 €
Petit gabarit	35 €	40 €	50 €	petit gabarit	40 €	45 €	60 €
moyen gabarit	38 €	42 €	55 €	moyen gabarit	45 €	50 €	70 €
grand gabarit	40 €	45 €	60 €	grand gabarit	48 €	52 €	80 €

Compte bancaire : BE70 0689 4739 8825

TVA : BE0795. 472 . 650

VILLA PACHA

- L'acompte ne sera pas remboursé pour toute réservation qui ne sera pas décommandée dans un délai de 30 jours avant la date d'entrée prévue à la pension.